

---

## N°2 (Corps de police) : audit de gestion, relatif à la fonction financière du Corps de Police et au projet Micado, application informatique du Service des contraventions, rapport publié le 26 juin 2007

Sur 17 recommandations acceptées en juin 2007, 6 ont été mises en place, 8 sont toujours en cours et 3 sont restées sans suite.

Relativement aux **recommandations mises en place**, des améliorations ont pu être apportées au cours des douze derniers mois en matière :

- de suivi budgétaire,
- de comptabilité selon le principe d'engagement,
- de régularité des versements des heures de nuit et débours,
- de détection des risques de fraude.

L'engagement d'un responsable du contrôle interne et l'entrée en fonction d'un responsable financier en septembre 2009 devraient faire aboutir les actions déjà entreprises par le Corps de police et favoriser encore la mise en place des recommandations de la Cour relatives au domaine comptable et financier.

La Cour relevait d'inquiétants dérapages quant à la réalisation du projet informatique Micado, qui, voté en 2000, visait entre autres à améliorer le processus d'enregistrement, d'encaissement et de comptabilisation des amendes. Ce projet a finalement été abandonné au début 2008 et a fait l'objet d'une loi de bouclage votée le 18 septembre 2009.

Parmi les **recommandations toujours en cours** plus de deux ans après l'audit, des extractions et tests informatiques sont effectués afin de fiabiliser la comptabilité du service des contraventions, mais demeurent partiellement réalisés. En outre, la création d'un service du contentieux pour l'ensemble du corps de police a été initiée mais n'est pas encore opérationnelle.

Quant aux **recommandations restées sans suite**, la direction de la police n'a toujours pas émis un document justifiant les coûts additionnels (env. 0.5 million) relatifs aux policiers occupant des postes administratifs.

De fait, les pistes d'économies du rapport se matérialisent avant tout par un arrêt des dépenses à fonds perdus sur le projet informatique Micado.

A noter encore qu'une **recommandation n'avait pas été acceptée** lors du rapport : celle relative à la suppression de l'encaissement en espèces dans les divers endroits gérés par la police où des lacunes de systèmes informatiques avaient été identifiées. Compte tenu des développements toujours en cours des systèmes informatiques, le risque de fraude identifié en juin 2007 reste inchangé.

Réf.	Recommandation / Action	Mise en place (selon indications de l'audité)				Suivi par la Cour
		Priorité 1 = Fort 2 = Moyen 3 = Faible	Responsable	Délai au	Fait le	Commentaire
	<b>No 2 : Corps de Police</b>					
3.2.4	<b>Gestion budgétaire</b> Redéfinir les CR pour adéquation avec organigramme et responsabilités		DDF DI et SF police	Finalisation pour budget 2010	En cours	Des simplifications et améliorations ont été apportées toutefois l'adéquation doit encore être achevée.
3.2.4	<b>Gestion budgétaire</b> Budgéter les frais de formation et de dépenses générales sur les centres de responsabilités effectifs		DDF DI - SF police	PB 2008	Fait	Partiellement réalisé, certaines dépenses ne figurent toujours pas dans les CR effectifs.
3.2.4	<b>Gestion budgétaire</b> Établir un processus et un format de reporting consolidé pour le Corps de Police		Chef SF police - SG police	Fin 2009	En cours	Les informations étant disponibles via la CFI, cette recommandation devrait être déjà en place et les commentaires de suivi à disposition de la hiérarchie au fil des mois.
3.3.4	<b>Comptabilité</b> Extractions donnant les montants totaux relatifs aux facturations, aux remises et annulations, aux paiements reçus avec la séparation amendes-émoluments, et par entité émettrice (ex : Gendarmerie, communes...).		SDC - SILO - CTI - Contrôle interne DI	Selon décision du COPIL	En cours	Les premiers tests effectués sont non probants. De nouveaux tests seront entrepris au cours du second semestre.

Réf.	Recommandation / Action	Mise en place (selon indications de l'audité)				Suivi par la Cour
		Priorité 1 = Fort 2 = Moyen 3 = Faible	Responsable	Délai au	Fait le	Commentaire
	<b>No 2 : Corps de Police</b>					
3.3.4	<b>Comptabilité</b> Extractions pour contrôle : a-liste des amendes d'ordre dont l'échéance saisie est supérieure à 2 mois. b- créer une table secondaire traçant les modifications et annulations.		SDC – SILO – CTI – Contrôle interne DI	Selon décision du COFIL	En cours	Partiellement réalisé dans le cadre d'un projet plus large de détection des risques de fraude avec toutefois une nécessité de mieux décrire les contrôles à effectuer.
3.3.4	<b>Comptabilité</b> Communiquer aux Communes les soldes dus à titre de rétrocession.		Direction SdC	Selon décisions du COFIL	En cours	Tant que les tests ci-dessus ne sont pas probants, cette recommandation ne peut être mise en place.
3.4.4	<b>Caisses</b> Supprimer tout encaissement en liquide des amendes et contraventions au guichet du Service des Contraventions, au Service financier et service public ainsi qu'à tous les postes de police et d'agents municipaux.		Préavis négatif de la direction de la Police et département	-	Contesté, mais à l'étude pour les postes de police	Compte tenu des systèmes informatiques, des processus et des principes comptables encore en vigueur, le risque de fraude demeure inchangé malgré l'implémentation du module i-caisse.
3.5.4	<b>Débours au personnel et indemnités</b> Supprimer les versements directs des indemnités de nuit et forfaitaires par le Service Financier du Corps de Police. A rembourser une fois par mois par l'OPE.		RH police et DI - OPE - SILO		01.02.08	L'OPE est devenu l'office payeur en lieu et place du Corps de Police.
3.6.4	<b>Contentieux</b> Créer un Service du Contentieux pour tout le Corps de Police et le positionner dans l'organigramme.		DDF - SF police - Direction SdC	Fin 2009	En cours	Sans effet. Le délai de mise en place de plus de 2 ans ne reflète pas une volonté manifeste de réaliser la recommandation.

Réf.	Recommandation / Action	Mise en place (selon indications de l'audité)				Suivi par la Cour
		Priorité 1 = Fort 2 = Moyen 3 = Faible	Responsable	Délai au	Fait le	Commentaire
	<b>No 2 : Corps de Police</b>					
3.7.4	<b>Saisie de la facturation et recherche d'adresses</b> Obtenir un accès direct aux différentes bases de données existantes à l'Etat et dans ses régies autonomes (AFC, SIG).		SILO - SDC - CTI	Fin 2008	2008, avec la poste	Sans effet par rapport à la recommandation initiale qui devrait faire l'objet d'une évaluation et d'accès auprès de l'AFC et des SIG le cas échéant.
3.8.4	<b>Organisation et positionnement de la fonction financière</b> Regrouper les fonctions financières de la Police sous une seule et même responsabilité transversale au sein de la Police et placée comme telle dans l'organigramme, et nommer un titulaire à ce poste avec un cahier des charges.		Chef Services Généraux - Chef Police Adjoint - RH DI	Fin 2008	Engagée pour sept. 09	La mise en œuvre de la recommandation va commencer grâce à l'engagement d'une responsable des finances, toutefois plus de deux ans après l'audit.
3.8.4	<b>Organisation et positionnement de la fonction financière</b> Produire un document expliquant les 19 postes administratifs occupés par des policiers et les éventuelles mesures de rectification.		Chef police adjoint - contrôle interne police		En cours	Sans effet. La direction de la police n'a toujours pas fait aboutir cette recommandation et n'a toujours pas démontré la pertinence des coûts additionnels relatifs à l'emploi de policiers à des postes administratifs.

Réf.	Recommandation / Action	Mise en place (selon indications de l'audité)			Suivi par la Cour	
		Priorité 1 = Fort 2 = Moyen 3 = Faible	Responsable	Délai au	Fait le	Commentaire
	<b>No 2 : Corps de Police</b>					
4.2.4	<b>Document de suivi de projet</b> Reprendre le cahier des charges du projet. Confirmer et formaliser les besoins métiers, les coûts, les délais et la pertinence du projet. Demander un crédit complémentaire, déposer un projet de loi ou abandonner le projet.		Copil SDC - Secrétaire général du DI		Janvier 2008	Abandon du projet Micado. Projet de loi de bouclage 10382-A.
4.2.4	<b>Document de suivi de projet</b> Demander que le CTI suive ce projet conformément à des méthodologies de gestion standardisées.		-	-		Abandon du projet Micado.
4.3.4	<b>Organisation du projet informatique</b> Tenir à jour le document de synthèse (avancement du projet) et tenir informés les différents comités de direction et de pilotage du projet.		-	-		Abandon du projet Micado.